

Droit d'auteur : les éditeurs gagnent une manche

Les eurodéputés ont largement approuvé le projet de directive réformant le droit d'auteur. Le message ainsi envoyé aux Gafa (Google, Apple, Facebook, Amazon) est clair. En substance, le projet de directive ouvre la possibilité de mettre financièrement à contribution les géants du net pour les contenus artistiques et les articles qu'ils utilisent. En clair : « *mettre fin au pillage* » dont les

entreprises de presse sont notamment victimes. Une énorme avancée, donc. Mais qui n'est qu'une étape dans un processus qui pourrait prendre des mois avant d'aboutir dans les législations nationales des Etats membres.

Au-delà des difficultés politiques à faire atterrir un texte définitif, l'enjeu sera d'en démontrer la praticabilité technique. Pour ne pas transformer la directive en

usine à gaz. A la pointe du combat contre la directive, La Quadrature du Net, association française de défense des internautes, redoute qu'avec ce vote, « *le financement de la culture* » se soumette « *à l'économie de la surveillance de masse* ». Selon elle, pour survivre, l'industrie culturelle accepte de « *s'associer aux géants du web* » et leurs « *pratiques illégales de publicité ciblée* ». ■

Les éditeurs ont gagné une manche, pas la guerre

DROIT D'AUTEUR Les eurodéputés ont largement approuvé le projet de directive

- ▶ Reste à négocier le texte définitif avec les 28 Etats membres et la Commission.
- ▶ Et à démontrer sa praticabilité technique.

On n'est pas sorti de l'auberge. » Pour une fois, depuis le début des discussions autour de la réforme du droit d'auteur en Europe, tout le monde est sur la même longueur d'ondes. Pour autant, quelques minutes à peine après l'adoption du projet de directive par les eurodéputés, mercredi en séance plénière à Strasbourg, les réactions n'en restaient pas moins tranchées. « *Une victoire pour la culture européenne* », tweetaient en chœur tous ses partisans (artistes, éditeurs, journalistes, industrie musicale...). « *Un jour noir pour internet* », retweetaient à l'unisson ses farouches détracteurs (libertaires du Web, ultralibéraux, plates-formes numériques...).

Quoi qu'il en soit, sur le fond, le message envoyé par l'Europe à l'adresse des Gafa (Google, Apple, Facebook, Amazon), qui avaient remporté une première manche le 5 juillet dernier, est clair. Porté par une majorité confortable (438 votes pour, 226 contre et 39 abstentions sur les

703 eurodéputés présents), le projet de directive entérine, en substance, la possibilité de mettre financièrement à contribution les géants du Net pour les contenus artistiques et les articles qu'ils utilisent. En clair : « *mettre fin au pillage* » dont les entreprises de presse s'estiment victimes. Voilà pour l'esprit. « *C'est en soi une énorme avancée* », concède Catherine Anciaux, secrétaire générale de lapresse.be, qui représente les intérêts des éditeurs francophones et germanophones belges.

Une étape seulement

Sur la forme, en revanche, ce n'est qu'une étape dans un processus qui pourrait prendre des mois. Avant d'aboutir concrètement dans les législations nationales des 28 Etats membres. D'ici là, il faudra passer la case délicate des négociations avec le Conseil de l'Union européenne (représentant les 28 Etats membres, déjà parvenus à un compromis le 25 mai) et la Commission européenne. Suivra un nouveau vote au Parlement sur un texte définitif (idéalement avant fin 2018, et à tout le moins avant l'échéance électorale de mai prochain). Finalement, les éventuelles adaptations ne devraient être que marginales.

Deux articles de la directive devraient avoir un impact majeur

sur la manière dont circulent aujourd'hui les « œuvres de l'esprit » (comme on dit en droit d'auteur) sur le Web. L'article 11 crée un « droit voisin » pour les éditeurs de presse, leur permettant de se faire rétribuer lors de la réutilisation en ligne de leurs productions par des agrégateurs d'information comme Google New ou des réseaux sociaux comme Facebook. L'article 13 oblige ces plates-formes à contrôler les éventuelles violations des droits d'auteur dans les contenus qu'elles diffusent. Ce sont ces deux dispositions qui ont mis le feu aux poudres durant les négociations, chauffant les esprits à blanc dans chacun des fronts, pro et anti, à coups de campagnes de lobbying d'une rare férocité.

Peu après le vote, l'ambiance restait électrique. Julia Reda (Parti Pirate), icône de la fronde anti-droit d'auteur, a été la première à dégainer, jugeant que le « *Parlement européen avait échoué à écouter les inquiétudes des citoyens et des experts* ». Elle persistait à regretter ce qu'elle désigne comme étant une « *taxe à l'hyperlien* » (« *Link tax* »), alors que le texte ne fait nullement référence à une quelconque « *fiscalité* ».

« Atteintes aux libertés »

A la pointe du combat contre la

directive (et les Gafa), La Quadrature du Net, association française de défense des internautes, redoute qu'avec ce vote, « *le financement de la culture* » se soumette « *à l'économie de la surveillance de masse* ». Selon elle, pour survivre, l'industrie culturelle accepterait en effet de « *s'associer aux géants du Web* » et leurs « *pratiques illégales de publicité ciblées* ». Le Beuc, l'organisation de défense des consommateurs européens, craint, de son côté, que les filtres prévus par l'article 13 bloquent les contenus partagés par les internautes.

« *La directive intègre toute une série de garanties, tente pour sa part de rassurer Catherine Anciaux. Les liens hypertextes, par exemple, en sont exclus. Seuls les usages commerciaux, par les grandes plateformes, sont visés. Le processus de mise en œuvre de la directive sera complexe. Il faudra bien sûr être vigilant. S'il y a des atteintes aux droits individuels, ce ne sera pas le fait des éditeurs, mais d'une mauvaise mise en œuvre de la loi. Mais ce n'est pas parce qu'une régulation est mal appliquée que la régulation est mauvaise.* »

Au-delà des difficultés politiques à faire atterrir un texte définitif, l'enjeu, à coup sûr, sera aussi d'en démontrer la praticabilité technique. Pour ne pas transformer la directive en usine à gaz. ■

PHILIPPE LALOUX

Philippe Lamberts (Verts) « Le droit voisin ne va rien résoudre »

Divisé sur la question, Ecolo a finalement voté contre la directive « droit d'auteur ». Philippe Lamberts, chef de file des Verts européens, n'a jamais caché son opposition à ce texte. Il était doublement amer après le vote. Le fait qu'il ait été adopté, d'une part. Mais aussi pour les raccourcis qu'auront faits certains entre la position d'Ecolo et une posture en faveur du monopole des Gafa, au détriment de la presse. « C'est insultant, assène l'eurodéputé belge. Il n'y a pas qu'une manière de résoudre un problème. Il n'y a pas que des conditions de rémunérations, il y a aussi des enjeux de libertés publiques dans un monde où nos vies sont de plus en plus contrôlées. »

Quelles raisons vous ont amené à vous opposer à ce texte ?

Nous craignons les dommages collatéraux causés par les solutions proposées pour résoudre la question de la juste rémunération des créateurs, d'une part, et des éditeurs de journaux, de l'autre. Ce sont deux objectifs que nous partageons intégralement. Mais l'expérimentation des droits voisins, prévus par l'article 11, en Espagne en Allemagne n'a non seulement absolument pas résolu le problème financier des éditeurs, mais a eu des effets de bord qui conduisent à faire couvrir par ces droits voisins plus que ce qui est couvert par le droit d'auteur. Par rapport au filtrage automatique des contenus prévu par l'article 13, nous estimons qu'il s'agit là d'une solution abusive, qui empêcherait par exemple quelqu'un de partager un « même ».

Nous avons rejeté ces deux articles et proposé deux contre-propositions. Elles consistaient à créer une présomption dans le chef des éditeurs, qui sont détenteurs des droits de ce qui est pu-

blié dans leurs journaux. Ce qui leur permettrait d'avoir un pouvoir de négociation plus fort vis-à-vis des plates-formes. Par ailleurs, nous proposons une solution au filtrage qui aurait contraint les plates-formes à prendre des licences pour les produits de création qu'elles mettent en ligne.

Ecarter d'un revers de la main le fait qu'il y a des problèmes posés par ces deux articles, je trouve cela un peu facile et caricatural. Je n'ai jamais caricaturé la position des artistes et des éditeurs de presse, mais je considère que dans leur chef, il y a une vraie caricature de nos positions.

Sur le fond, vous reconnaissez les défis financiers de la presse de qualité ? Comment les relever ?

Mon inquiétude, c'est que le lectorat de la presse et en particulier de la presse de qualité recule partout en Europe. Une partie du lectorat se contente des extraits publiés sur Google. Mais rendre payant ce lien ne va pas résoudre le problème. La vraie question, c'est de savoir pourquoi les gens se contentent de si peu. Pourquoi le lectorat se rétrécit-il ? Pourquoi quand Le Soir fait pendant dix jours une couverture des Lux-leaks ou des Panama Papers, c'est une bulle qui ne dure qu'un moment ? Or pour produire tout cela, cela demande un investissement. Est-ce que les droits voisins vont régler cela ? Non.

De même, le déséquilibre qu'il y a entre les plates-formes qui détiennent un monopole mondial et des éditeurs locaux ne doit pas être résolu par une question de droits voisins, mais par des lois antitrust. Il faut aussi que ces plates-formes paient des taxes. La question étant alors de savoir si on utilise une partie de ces revenus pour financer des biens communs, comme une presse diversifiée de la qualité. ■

Propos recueillis par
PH.LX